

LIVRET D'ACCUEIL

ORGANISATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE



Service Enfance Jeunesse

CARNET D'ADRESSES



ÉCOLE PRIMAIRE DES EWÜES 1

1, allée des écoliers / 04 50 96 43 09

CLAE DES EWÜES 1

1, allée des écoliers / 04 50 98 96 37

ÉCOLE PRIMAIRE DES EWÜES 2

3, rue de l'avenir / 04 50 98 96 14

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DES EWÜES 2

3, rue de l'avenir / 04 50 96 69 55

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LAURENT MOLLIEX

21, avenue de la Gare / 04 50 96 69 94

ÉCOLE MATERNELLE LAURENT MOLLIEX

73, avenue de la Gare / 04 50 96 69 84

CLAE DU CENTRE-VILLE

2, rue de Bossey / 04 50 96 69 87

ÉCOLE PRIMAIRE DE MESSY

1, rue des artisans / 04 50 96 47 07

CLAE DE MESSY

1, rue des artisans / 04 50 96 69 96

ÉCOLE PRIMAIRE DU NOIRET

205, rue de la pointe de cupoire / 04 50 98 97 12

CLAE DU NOIRET

205, rue de la pointe de cupoire / 04 50 98 97 14

ÉCOLE PRIMAIRE DE LA SARDAGNE

13, rue de Trossigen / 04 50 96 43 07

CLAE DE LA SARDAGNE

900, rue des fleurs / 04 50 96 69 36

PASS'ADOS

1, allée des écoliers / 06 49 54 81 12



ORGANISATION SCOLAIRE



UN HORAIRE COMMUN
POUR TOUTES LES ÉCOLES :

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI
8H15 - 11H45 ET 13H45 - 16H15



À NOTER :

Le portail ouvre 10 MINUTES avant l'heure du début des cours

L'organisation des A.P.C. (activités pédagogiques complémentaires) est propre à chaque école. Se renseigner auprès de l'école lors de l'inscription.

En cas de besoin d'un mode de garde, la Mairie organise des accueils périscolaires en complément de ces horaires. Plus de renseignements dans la partie périscolaire.

Pour plus de réponses spécifiques à une école en particulier, merci de vous adresser au directeur directement.

QUESTIONS ? RÉPONSES



ORGANISATION SCOLAIRE

? L'assurance scolaire est-elle obligatoire ?

Oui, votre contrat doit comprendre : responsabilité civile et individuelle - accident.

? Que faire si mon enfant a des allergies alimentaires ou des problèmes de santé importants ou s'il prend des médicaments ?

Dans tous les cas, avertir l'école. Il existe un document à faire remplir par votre médecin, le médecin scolaire ou de PMI, vous, l'école et la mairie. Ce document expliquera clairement les choses (P.A.I. : Protocole Accueil Individualisé).

? Mon enfant peut-il venir même s'il est malade ?

Non, il faut comprendre qu'il peut se sentir très mal à l'école et il pourrait être contagieux pour les autres. Par contre, prévenez l'école de son absence.

? L'école peut-elle donner des médicaments ?

Oui, seulement dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé.

? Comment récupérer mon enfant en cours de journée ?

Il faut avertir l'enseignant et venir le chercher dans la classe après avoir signé une décharge de responsabilité.

? Que faire si je change de coordonnées ?

N'oubliez pas d'avertir l'école !

? Du matériel spécifique est-il nécessaire ?

Votre enfant aura certainement besoin de chaussures de sports adaptées pour les gymnases. Il est possible que des écoles demandent du matériel. Renseignez-vous auprès de l'école.

ORGANISATION PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

? Comment s'inscrire ?

Avant tout, vous devez créer un dossier pour votre enfant. La création de ce dossier se réalisera au Guichet Unique de la Mairie.

? Quels sont les délais d'inscription ?

Pour les mercredis et les vacances scolaires, le délai est de 6 jours ouvrés avant la date d'inscriptions désirée. Pour la restauration pour enfants et le PASS'ADOS, le délai est de 3 jours ouvrés avant 12h. Pour la périscolaire, c'est la veille avant 12h.

QUESTIONS ? RÉPONSES



ORGANISATION PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

? Quels documents dois-je fournir ?

- Le carnet de santé avec vaccins à jour
- L'attestation d'assurance extrascolaire pour l'année en cours
- Le numéro d'allocataire de la Caisse d'Allocation Familiale et l'attestation des bons vacances
- L'autorisation de l'utilisation du Quotient Familial de la C.A.F. (Q.F. CAFPRO). Le document à compléter est à retirer auprès du pôle E.E.J.
- En cas de séparation ou divorce des parents, le justificatif de garde de l'enfant avec un extrait du jugement.
- En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, un certificat médical. Dans ce cas, contacter impérativement le service au 04 50 96 69 00 pour plus de précisions.
- Le certificat de radiation de l'ancienne école le cas échéant.

? Quelles modalités pour réserver ou annuler l'accueil de mon enfant ?

Via le portail famille (**Cluses.portail-familles.app**), vous pourrez réaliser toutes les inscriptions ou annulations pour vos enfants. Vous pouvez également passer **par le Guichet Unique en Mairie (enfance@cluses.fr/ 04 50 96 69 00)**.

? Ma demande d'inscription peut-elle être refusée ?

Oui, suite à une hausse importante des effectifs, des capacités d'accueil ont été instaurées sur nos structures. Celles-ci sont fixées par le Service Départemental à la Jeunesse et aux Sports de la Haute-Savoie. Elles dépendent à la fois de la superficie des locaux et des capacités en ressources humaines du service. Dans cette situation, la demande de réservation est placée en liste d'attente. Celles-ci sont traitées chaque jour selon l'ordre d'arrivée et les places disponibles sur le service souhaité. Oui, si une procédure d'impayé est enclenchée, le dossier enfance jeunesse est bloqué. La famille ne pourra procéder à de nouvelles réservations qu'une fois les dettes recouvrées.

? Quels sont les tarifs ?

Les tarifs sont établis sur la base du Quotient Familial C.A.F. de la famille, selon une grille tarifaire votée par le conseil municipal. Les tarifs sont affichés dans les accueils périscolaires et disponibles sur le portail familles.

? Quelles sont les personnes autorisées à venir chercher mon enfant ?

Toute personne venant chercher un enfant scolarisé en primaire (maternelle et élémentaire) doit être âgée de 16 ans révolus, munie d'une pièce d'identité et mentionnée sur le dossier de la famille.

? Que faire si mon enfant a un traitement médical ponctuel ?

Je fournis le médicament dans son emballage d'origine, avec l'ordonnance et une autorisation parentale manuscrite. Tout problème de santé (allergie, maladie de longue durée...) doit être signalé à l'inscription afin d'établir un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

LE PERISCOLAIRE ET LA RESTAURATION



Quels sont les horaires ?

Le périscolaire fonctionne les semaines scolaires, le lundi, mardi, jeudi, vendredi sur les horaires suivants :



de 6h30 à 8h15 et de 11h45 à 12h30
de 13h15 à 13h45 et de 16h15 à 18h15



Et les repas ?

Les repas sont fournis par la SAEM Les Cuisines du Faucigny. Trois types de menus sont proposés aux enfants :

- Repas classiques
- Repas sans viande de porc
- Repas végétariens



À noter :

- que le type de menu choisi est valable pour l'année scolaire.
- qu'en cas de sortie scolaire, vous devez fournir le pique-nique et effectuer les démarches auprès du guichet unique pour annuler la réservation.

Mon enfant peut-il faire ses devoirs au périscolaire ?

Oui, mais ceux-ci ne sont pas corrigés par l'animateur. Un espace adapté est proposé à l'enfant.

Il existe un dispositif d'aide aux devoirs, encadré par des animateurs et enseignants pour les C.P. - C.M.2 sur toutes les écoles. Les groupes seront constitués, en concertation entre l'école et l'accueil périscolaire. Une feuille d'inscription sera transmise à votre enfant si le dispositif lui est proposé.



VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS



Comment cela fonctionne-t-il ?

Les accueils de loisirs pour les enfants d'âge primaire (Petite Section - CM1) sont organisés en fonction du lieu de scolarisation (enfants des écoles publiques clusiennes) ou du lieu d'habitation (enfants des écoles privées ou hors commune). En fonction des effectifs, les modalités d'organisation peuvent être différentes.

Quels sont les horaires ?

Les accueils de loisirs sont ouverts de 6h30 à 18h15 avec possibilité d'inscrire les enfants à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas.



Les horaires d'accueil sont :
6h30-9h45 / 11h45-12h30 / 13h15-13h45 / 16h45-18h15

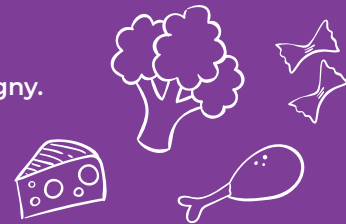
Focus mercredi

La ville de Cluses a signé une charte « Plan mercredi » qui garantit la qualité de nos accueils de loisir périscolaires du mercredi (le programme est affiché sur la structure et disponible en téléchargement sur [Cluses.portail-familles.app](https://cluses.portail-familles.app)).

Et les repas ?

Les repas sont fournis par la SAEM Les Cuisines du Faucigny. Trois types de menus sont proposés aux enfants :

- Repas classiques
- Repas sans viande de porc
- Repas végétariens



À noter :

- que le type de menu choisi est valable pour l'année scolaire.
- qu'en cas de sortie, les pique-niques sont fournis par l'accueil de loisirs.

Et pour mon ado ?

Les enfants de 10 à 13 ans (CM2 - 5ème) sont accueillis au Pass'ados. Le lieu d'accueil est situé dans le groupe scolaire des Ewües 1.

MERCREDIS'TRACTIONS



Les mercredis'tractions c'est quoi ?

Dispositif organisé par la Vie Associative et le Club des Sports, les mercredi'stractions proposent aux enfants d'élémentaire des activités les mercredis de 9h15 à 11h45 par cycle de 5 à 6 séances entre chaque période de vacances scolaires

Les inscriptions sont à réaliser au Guichet unique, pour un coût de 15 euros par cycle.

À noter qu'un accueil du matin (6h30 à 9h15, tarif unique de 1,5 euro) et du midi (11h45 à 12h30, tarif en fonction du Q.F. de la famille) est organisé pour les familles ayant besoin d'un mode de garde.

Les enfants peuvent également être inscrits sur l'accueil de loisirs dont ils dépendent à l'issue de leurs activités (1/2 journée, avec ou sans repas), le repas seul n'est pas possible.

Pour toutes informations, veuillez contacter :

LA VIE ASSOCIATIVE

04 50 96 69 45 - 06 38 15 98 80

LE LIEU DE PARENTALITÉ

La Récré des Parents est un espace de rencontres, chaleureux et convivial où les parents sont accueillis pour discuter librement et en toute confidentialité de tout ce qui concerne l'éducation de leurs enfants.

Les temps d'échanges sont animés par des professionnels sollicités en fonction des thématiques proposées par les parents (psychologue, psychomotricien, coordinatrice parentalité ...).

C'est gratuit et sur inscription les enfants peuvent être accueillis et pris en charge par un animateur dans une salle annexe.

Le programme est communiqué à chaque période via les réseaux, le site web et le cahier de liaison des enfants.

Pour faire connaissance, nous vous invitons au temps d'échanges « Accompagner l'entrée de mon enfant à l'école Maternelle » prévue le [REDACTED]

Plus de renseignements au 07 86 93 83 60 - lieupar@cluses.fr

Pour toute autre question, les directeurs d'école, les directeurs de C.L.A.E. et les agents d'accueil du guichet unique restent à votre écoute.

Bonne année scolaire à Cluses !